

Le parc des véhicules

dans les réseaux de transport public urbain

Tous les deux ans, l'UTP réalise une enquête sur le parc des véhicules auprès de ses adhérents. Il s'agit du parc, tous modes, utilisé par les opérateurs de transport public urbain (en leur nom propre

ou mis à disposition par l'Autorité organisatrice, hors sous-traitance). Cette cinquième édition concerne 131 entreprises, soit un taux de réponse de 84%.

en 2006	Adhérents UTP	Répondants	Taux de réponse
Plus de 250 000 habitants	22	22	100%
De 100 000 à 250 000 hab.	39	36	92%
Moins de 100 000 hab.	89	68	76%
Province	150	126	84%
Ile-de-France hors RATP	5	4	80%
RATP	1	1	100%
Ensemble des réseaux	156	131	84%

Le volume du parc

Au 1^{er} janvier 2006, le parc de transport urbain en France s'élève à 17 350 véhicules tous types de matériels confondus. La province concentre 72% de ce parc (12 186 véhicules).

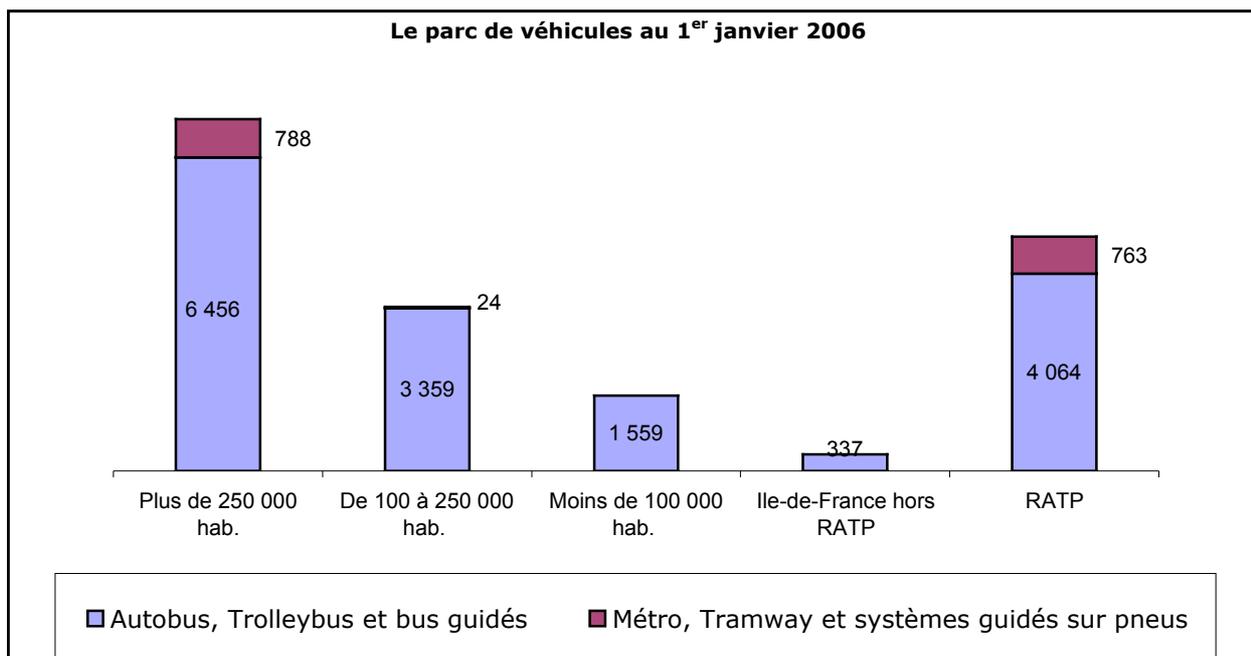
Le parc est composé à 91% de bus (15 775 véhicules). Un quart circule sur le réseau RATP

et près des trois-quarts en province : 41% dans les grandes agglomérations, 21% dans les agglomérations de 100 et 200 000 habitants et 10% dans celles de moins de 100 000 habitants. Par ailleurs, 16 réseaux disposent de matériels lourds, de type métro, tramway ou systèmes guidés sur pneus.

Le parc de véhicules roulants français au 1^{er} janvier 2006

	Bus et trolley		Métros, tramways, systèmes guidés sur pneus		Total
	Nombre de réseaux	Nombre de véhicules	Nombre de réseaux	Nombre de rames	Nombre de véhicules
Plus de 250 000 habitants	22	6 456	14	788	7 244
De 100 000 à 250 000 hab.	36	3 359	1	24	3 383
Moins de 100 000 hab.	68	1 559	0	-	1 559
Province	126	11 374	15	812	12 186
Ile-de-France hors RATP	4	337	0	-	337
RATP	1	4 064	1	763	4 827
Totaux 2006	131	15 775	16	1 575	17 350

Source : UTP, enquête parc 2006



Source : UTP, enquête parc 2006

Les énergies du parc

Les filières énergétiques présentes

Si l'on considère le parc des autobus et trolleys, 55% des véhicules sont "propres" (8 657 véhicules). Ces véhicules circulent dans 80 agglomérations. Avec les modes lourds (métro, tramway, systèmes guidés), on obtient un taux de 59% de véhicules propres (10 232 véhicules sur 17 350).

Le parc des autobus fait appel à des technologies et des filières énergétiques très différentes : Gazole, Filtre à particules (FAP), Diester, Diester + FAP, Emulsion Eau-Gazole (comme l'Aquazole® ou le Gecam®), GNV, GPL, Electrique, Hybride.

Les énergies des autobus et trolleys au 1^{er} janvier 2006

Nombre de véhicules (bus et trolleys)	Gazole	Gazole + FAP	Diester	Diester + FAP	Emulsion	GNV	GPL	Electrique	Hybride	Parc bus total	Parc bus propre	Part de parc propre
Nombre de réseaux	119	51	11	10	10	25	9	12	8	133	80	60%
Plus de 250 000 hab.	3 269	1 505	106	156	159	1 046	41	145	29	6 456	3 187	49%
De 100 à 250 000 hab.	1 910	629	151	87	120	381	21	52	8	3 359	1 449	43%
Moins de 100 000 hab.	1 122	137	125	35	89	25	18	2	6	1 559	437	28%
Province	6 301	2 271	382	278	368	1 452	80	199	43	11 374	5 073	45%
Ile-de-France hors RATP	311	26	0	0	0	0	0	0	0	337	26	8%
RATP	506	3 017	0	72	310	90	57	12	0	4 064	3 558	88%
Totaux 2006	7 118	5 314	382	350	678	1 542	137	211	43	15 775	8 657	55%
Part dans le parc total	45%	34%	2%	2%	4%	10%	1%	1%	0.3%	100%	55%	

Source : UTP, enquête parc 2006

La première énergie est la filière Gazole (45% du parc des bus), avec l'utilisation, dans de nombreux réseaux, d'un gazole désulfuré. Les 55% restants sont des filières "propres". La plus importante est la filière gazole + Filtre à particules (34% des bus). Viennent ensuite la

filière GNV (10% des bus), puis les filières Diester (Diester seul et avec FAP) et Aquazole avec, pour chacune, 4% des bus. Les véhicules GPL, électriques et hybrides complètent cette gamme.

La normalisation Euro

La qualité environnementale des autobus peut aussi être évaluée par les règles applicables aux

moteurs, mises en place à l'échelle européenne et basées sur des seuils limites d'émissions de polluants.

Norme	Euro 0	Euro I	Euro II	Euro III	Euro IV	Euro V
Oxydes d'azote (NOx)	14,4	9	7	5	3,5	2
Monoxyde de carbone (CO)	11,2	4,9	4	2,1	1,5	1,5
Hydrocarbures	2,4	1,23	1,1	0,66	0,46	0,46
Particules	-	0,36	0,15	0,13	0,02	0,02

Ce système de normes Euro est évolutif et prend en compte les avancées technologiques :

- Euro 0, applicable aux bus mis en service entre 1988 et 1992 ;
- Euro I, entré en vigueur en 1992 et applicable aux bus mis en service entre 1993 et 1996 ;
- Euro II, applicable aux bus mis en service après 1996 ;
- Euro III, applicable au 1^{er} octobre 2000 pour les nouveaux modèles de véhicules et au 1^{er} octobre 2001 pour les autres nouveaux véhicules ;

- Euro IV, applicable au 1^{er} octobre 2005 pour les nouveaux modèles de véhicules et au 1^{er} octobre 2006 pour les autres véhicules ;
- Euro V, obligatoire au 1^{er} octobre 2008 pour les nouveaux modèles de véhicules et au 1^{er} octobre 2009 pour tous les véhicules.

La réglementation Euro s'appliquant, au départ, aux seuls bus de plus de 3,5 tonnes, le parc concerné ne comprend pas, outre les véhicules mis en service avant 1998, certains midi- ou minibus et autres véhicules de petite capacité. Tout comme en sont exclus les bus électriques et les trolleys.

Les normes des autobus au 1^{er} janvier 2006

Nombre de véhicules (bus)	Euro 0	Euro I	Euro II	Euro III	Euro IV	Non concernés
Nombre de réseaux	96	103	123	125	4	48
Plus de 250 000 hab.	1 055	1 192	2 061	1 613	3	532
De 100 à 250 000 hab.	789	457	1 076	890	17	130
Moins de 100 000 hab.	314	277	480	404	-	84
Total Province	2 158	1 926	3 617	2 907	20	746
Ile-de-France hors RATP	57	26	105	147	-	2
RATP	290	793	1 953	1 016	-	12
Totaux 2006	2 505	2 745	5 675	4 070	20	760
Part dans le parc total	16%	17%	36%	26%	0.1%	5%

Source : UTP, enquête parc 2006

**information : www.utp.fr
contact : cer@utp.fr**

L'Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTP) est le syndicat professionnel regroupant l'ensemble des entreprises de transport urbain de voyageurs et de transport ferroviaire. Elle compte 170 adhérents qui emploient 42 000 salariés (hors RATP et SNCF).